Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ABN·AMRO Investment Solutions

Candriam European ESG Convertibles

un compartiment de ABN AMRO Funds

Catégorie d'Actions : X EUR Capitalisation (ISIN LU1406018454)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Objectif et politique d'investissement

Candriam European ESG Convertibles appartient à la catégorie des Fonds à gestionnaire unique.
Le Fonds vise une appréciation du capital à moyen terme.
Le Fonds investit principalement dans des obligations convertibles et des obligations convertibles synthétiques cotées sur un marché européen.
Le Fonds peut également utiliser d'autres instruments pour réaliser son objectif de placement, tels que, par exemple, des instruments du marché monétaire, des instruments de dette et des dérivés à des fins d'exposition longue et courte (tels que des contrats à terme, des futures, des options, des warrants et des swaps).
Le Fonds investit au moins 55 % et au plus 110 % de son actif net dans des obligations convertibles. Cet effet de levier de 10 % peut être obtenu au moyen d'instruments dérivés.
Le Fonds respecte également les restrictions d'investissement suivantes :

- un maximum de 25 % de l'actif du Fonds peut être investi dans des instruments de dette ordinaires (obligations et EMTN simples) à l'exclusion de la part composée d'obligations convertibles synthétiques, sans aucune restriction en termes de notation ou de sensibilité spécifique aux taux d'intérêt ;
- un maximum de 10 % peut être investi en actions ;
- un maximum de 10 % peut être investi dans des OPCVM, autres OPC ou FIA réglementés français ou européens.

Le Fonds peut chercher (i) à concentrer son portefeuille sur un nombre limité d'actifs tout en respectant les limites de diversification de la Loi et de la Directive 2009/65 et (ii) à s'exposer à des actifs comportant un risque de crédit (à l'exclusion toutefois des actifs décotés et/ou en défaut).
Le Fonds pourra minimiser l'exposition aux fluctuations des devises en ayant recours à une couverture de change et à d'autres instruments financiers.

Risque d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et est considéré comme un produit d'investissement conformément à l'article 8 (1) du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers, tel qu'énoncé dans le Livre I.
À cet égard, le Gestionnaire d'investissement externe a réalisé une analyse ESG interne pour attribuer un score ESG à chaque émetteur. Ce score est le résultat de l'analyse des activités commerciales (exposition aux tendances de durabilité comme le changement climatique, les ressources et les déchets, un mode de vie sain et le bien-être, les changements démographiques et la numérisation et l'innovation) et des scores d'analyse des parties prenantes (ces scores évaluent le degré auquel les intérêts des Investisseurs, du Capital Humain, des Fournisseurs, des Clients, de la Société et l'Environnement sont pris en compte par les entreprises).
L'univers ESG (sociétés éligibles) est composé des sociétés les mieux positionnées par secteur sur la base de ces scores ; ces entreprises doivent également réussir l'analyse normative (Pacte mondial des Nations Unies) et les examens relatifs aux armes et aux activités controversées du gestionnaire d'investissement externe.
Une fois les segments ESG évalués, le Gestionnaire externe les intègre dans son analyse du profil de l'entreprise, notamment au sein de 3 thèmes que sont l'Evaluation sectorielle, l'Analyse commerciale et la Gouvernance.
Cette analyse approfondie permet d'axer la sélection de titres sur les meilleures entreprises d'un point de vue ESG, d'exclure les émetteurs présentant les profils ESG les plus négatifs et/ou d'axer la sélection sur les émetteurs les plus exposés aux thématiques liées au développement durable. Les 20 % (au moins) des émetteurs les moins performants sont exclus de l'univers
L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % des investissements du portefeuille.
Les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG.

Relation avec le Portefeuille de référence

Ce Fonds fait l'objet d'une gestion active. Il est comparé à l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond à des fins d'indication de performance et de niveau de risque. La comparaison à cet indice ne constitue ni un objectif ni une contrainte de gestion et de composition du portefeuille, et le Fonds ne limite pas son univers aux titres qui composent l'indice. L'indice n'évalue pas et ne choisit pas ses titres en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il ne correspond donc pas aux caractéristiques ESG promues par le Fonds.
Aussi les performances du compartiment peuvent-elles nettement s'écarter de celles de l'indice de référence.
La monnaie de référence du Fonds est EUR.
La durée minimale de détention recommandée est de 3 années.
Les revenus sont systématiquement réinvestis.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et évènements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé.
Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps.
La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Le fonds est classé dans la catégorie 4 car le cours de ses parts fluctue et les pertes tout comme les gains peuvent par conséquent être relativement élevés.
Le niveau de risque de ce Fonds est généralement déterminé par son allocation d'actifs, par les marchés d'investissement et secteurs économiques ainsi que par son exposition aux changes.
Le niveau de risque du Fonds reflète essentiellement les risques de marché découlant de l'exposition au Marché de la dette européenne.
D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après:

Risque de contrepartie: Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière à satisfaire ses engagements tels que le paiement, la livraison et le remboursement.

Risque de crédit: Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements; les rétrogradations de la note d'une émission ou d'un émetteur peuvent entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le Fonds a investi.

Risque lié aux instruments dérivés: En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir le risque et/ou à exercer un effet de levier sur le rendement de sa position. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'effet de levier renforce la volatilité du Fonds.

Risque opérationnel et de dépôt: Certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux; aussi les services de dépôt et de la liquidation offerts au Fonds sur de tels marchés peuvent s'accompagner de risques supérieurs.

Risque lié aux petites capitalisations et aux secteurs spécialisés ou restreints: Les investissements en petites capitalisations ou dans des secteurs spécialisés ou restreints peuvent faire l'objet d'une volatilité supérieure à la moyenne. Les petites entreprises peuvent se trouver dans l'incapacité de générer de nouveaux fonds aptes à soutenir leur croissance et leur développement, leur direction peut manquer de vision ou elles peuvent développer des produits destinés à des marchés nouveaux et incertains.

Risque spécifique aux pays: Les investissements dans certains pays (Chine, Inde, Indonésie, Japon, Arabie Saoudite et Thaïlande) s'accompagnent de risques découlant des restrictions imposées aux contreparties et investisseurs étrangers, de la plus forte volatilité du marché et du risque de manque de liquidité pour certaines lignes du portefeuille. De plus, le rapatriement par les investisseurs étrangers de leur part des bénéfices nets, du capital et des dividendes peut faire l'objet de restrictions ou nécessiter l'accord du gouvernement. La Société n'investira que si elle estime que les restrictions sont acceptables. Il n'est toutefois pas possible de garantir qu'aucune nouvelle restriction sera imposée à l'avenir.

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

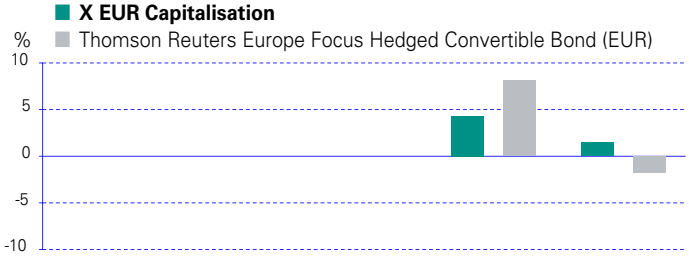
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,63 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.
Le pourcentage des frais courants présent ici repose sur les dépenses engagées pendant la période de douze mois clôture le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut:

- Les commissions de performance
- Les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



	2017	2018	2019	2020	2021
				4,3	1,5
				8,1	-1,8

Les performances passées ne sauraient augurer des résultats futurs.
Les performances passées présentées ici tiennent compte de tous les frais et coûts.
Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
La part a été lancée en décembre 2019.
Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en tant que variation en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire du Fonds à la fin de chaque exercice.

Informations pratiques

Société de gestion
ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.
Banque dépositaire
State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.
Politique de rémunération
Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF: **https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html** et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.
Informations complémentaires
Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur demande, sans frais et en langue française, auprès de la Société de gestion, de l'Agent Payeur et du Représentant en Suisse ou sur Internet à l'adresse **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.
Agent payeur:
CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse
35 Route de Signy, CH-1260 Nyon
Suisse
Agent représentatif:
CACEIS (Switzerland) SA
35 Route de Signy, CH-1260 Nyon
Suisse
Publication des prix
Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.

Conversion d'Actions
Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).
Informations spécifiques sur le Fonds
Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéfices ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement.
D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.
Législation fiscale
Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.
Responsabilité
La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/10/2022.